

Résumés des conférences de la réunion du 12 juin 2021

1) Guy Coutant : Les timbres de Méched de 1902

En 1899, Victor Castaigne, un fonctionnaire des douanes d'Anvers, est nommé maître des postes à Méched, en Iran. Il y constate la pénurie chronique de timbres-poste, due au fait que les postes persanes commandaient leurs timbres à la firme hollandaise Enschede, mais les livraisons étaient très aléatoires : soit, pour des raisons budgétaires, les commandes étaient nettement insuffisantes, soit la firme hollandaise ne livrait pas les commandes parce qu'elle n'était pas payée.

Les postes persanes ont essayé de résoudre le problème de plusieurs façons : soit en commandant des timbres provisoires à des firmes locales très bon marché mais de qualité plus que médiocre, soit en employant des étiquettes de recommandation comme timbres-poste, soit en adoptant le système de la *taxe perçue*, soit en coupant les timbres disponibles en deux.

Victor Castaigne décide, sans autorisation officielle, de faire fabriquer ses propres timbres-poste, pour pallier au manque chronique. Il fait réaliser sept valeurs faciales : les 1, 2, 3, 5 (deux versions : l'une noire, l'autre violette) et 12 chahis, et 1 kran.

La production était très rudimentaire : un cadre commun était d'abord imprimé, dans les couleurs voulues. Seul le cadre du 1 kran, imprimé plus tard, est différent. Ensuite vient la deuxième étape : la valeur faciale était appliquée avec un cachet à main, en haut en lettres et chiffres arabes, en bas en lettres et chiffres occidentaux. La troisième étape était l'application, au centre, d'un cachet avec V.C., les initiales de Victor Castaigne. Il est évident que cette façon de procéder a fait que tous les timbres sont différents, avec un nombre infini de variétés.

Et il y avait encore une étape finale : comme ultime contrôle, Victor Castaigne paraphait personnellement chaque timbre à l'encre rouge. Seule la valeur du 1 kran était paraphée à l'encre violette.

Ces timbres ont été employés du 5 mars 1902 jusque début mai 1902. L'administration de Téhéran fermait les yeux aussi longtemps que l'emploi était purement local, mais a interdit ces timbres lorsqu'elle a constaté qu'ils étaient également employés pour la correspondance vers l'étranger.



Exemples des timbres de 1, 2 et 3 chahis

2) Francis Kinard : L'île d'Elbe sous domination française (1802-1815)

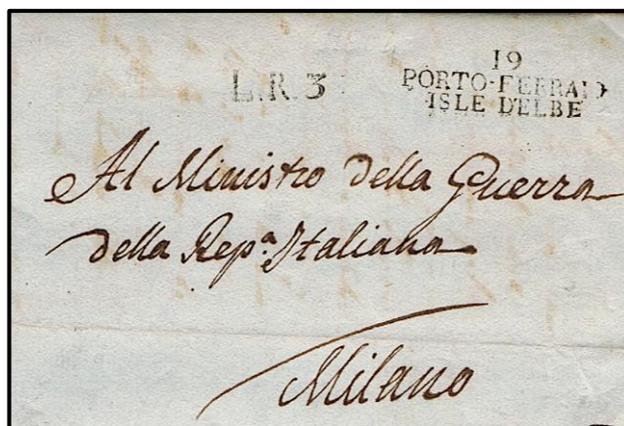
L'île d'Elbe est annexée à la France le 26 août 1802. Elle est intégrée au département 19, le Golo, formant la partie nord de la Corse et dont le chef-lieu est Bastia.

La convention postale de 1802 entre l'Italie et la France découpe cette dernière en 4 rayons. Les îles d'Elbe et de Corse constituent une exception : à la distance, elles auraient dû faire partie du 2^e rayon mais se trouvent dans le 3^e (L.R.3)

La France annexe la Toscane le 24 mai 1808. L'île d'Elbe sera transférée au département de la Méditerranée (113) le 1^{er} mai 1809 mais elle continuera à utiliser la marque du département du Golo (19) jusque fin 1811 pour enfin faire place aux marques du département 113.

L'empereur abdique le 6 avril 1814. Le 11, une convention lui donne la souveraineté sur l'île d'Elbe. Celle-ci est érigée en royaume du 4 mai 1814 au 26 février 1815, date à laquelle Napoléon décide de retourner en France.

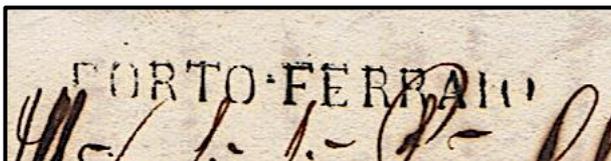
Après le départ des Français en 1815 : retour au Grand-Duché de Toscane. La marque française dont le numéro de département a été ôté est employée jusque fin 1827. On la reconnaît au trait d'union. Ce n'est qu'en janvier 1828 que la nouvelle marque toscane (sans trait d'union) fait son apparition.



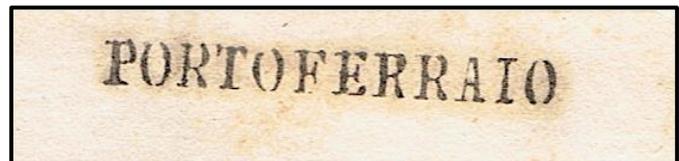
Lettre de Porto-Ferraio (Elbe) de 1804. Département 19, rayon 3



Lettre de Porto-Ferraio (Elbe) de 1813. Département 113, rayon 3



Emploi de la marque française (avec trait d'union) de 1815 à 1827



Emploi de la marque toscane (sans trait d'union) à partir de 1828

3) Ruud Verberne : Mandat de recherche contre Frederic Kumsius

Cette présentation est un complément à la présentation donnée par Francis Kinard le 24 avril 2021, concernant le sort des prisonniers néerlandais en 1813.

Ruud nous montre une lettre de 1813, écrite par le lieutenant Dumesnil, commandant à Eindhoven, envoyée à son collègue Moreau à Helmond. Elle concerne un mandat de recherche d'un nommé Frederic Kumsius, et elle contient un signalement très complet de ce dernier.

Ruud retrace d'abord la longue carrière de Frederic Kumsius, dans l'administration et les milieux financiers. Il s'est toujours occupé de la surveillance financière, de l'inspection et des contrôles. Il faisait partie de la classe supérieure et de la haute autorité. Sa fonction le situait entre le gouvernement national et les administrations locales.

En 1813, il disparaît complètement, et l'on n'a pas retrouvé d'autres sources concernant sa vie après 1813.



Lettre de Dumesnil (Eindhoven) à Moreau (Helmond) concernant Frederic Kumsius

S I G N A L E M E N T	
D E	
FREDERIC KUMSIUS.	
Ci-devant Membre de la Cour des Comptes en Hollande, dernièrement Percepteur Principal des Droits Réunis du Département du Zuider-Zee.	Voorheen Lid van het Hof van Rekeningen in Holland en laatstelijk Percepteur Principal der Verëenigde Regten in het Département van de Zuider Zee.
Agé de 46 Ans.	Oud 46 Jaren.
Demeurant à Amsterdam:	Wonende te Amsterdam.
Né à Gouda.	Geboortig van Gouda.
Taille Un Mètre, 66 Centimètres.	Lang Een Mètre 66 Centimètres.
Visage Oval.	Gezicht Rond.
Yeux Bleux.	Oogen Blauw.
Nez Long.	Neus Lang.
Cheveux Gris et poudrés.	Haar Grijs en gepoederd.
Sourcils Blonds.	Blonde Wenkbrauwen.
Front Haut.	Hoog van Voorhoofd.
Bouche Moyenne.	Middelmatige Mond.
Menton Pointu.	Spitse Kin.
Contre lequel F. KUMSIUS a été lancé Mandat d'Amener par Mons ^r . le Juge d'Instruction de l'Arrondissement d'Amsterdam, qui n'a pu être mis à exécution, vu l'éloignement dudit F. KUMSIUS de son domicile habituel.	Tegens welken F. KUMSIUS een Bevel van Geleiding is verleend geworden, door een der Heeren Regters ter Instructie, in 't Arrondissement Amsterdam, hetwelk niet ter executie is gelegd kunnen worden, uit hoofde der verwijdering van voorn. F. KUMSIUS. van zijne gewone woonplaats
<i>à Paris le 24 Mars 1813</i> <i>Le Juge d'Instruction</i> <i>Dumesnil</i>	

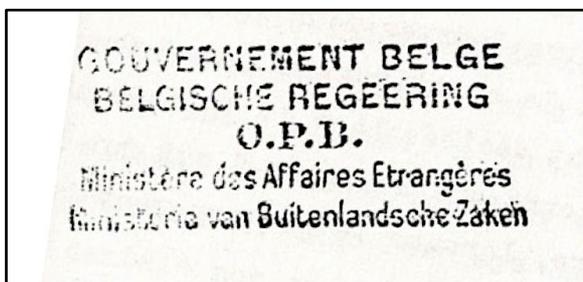
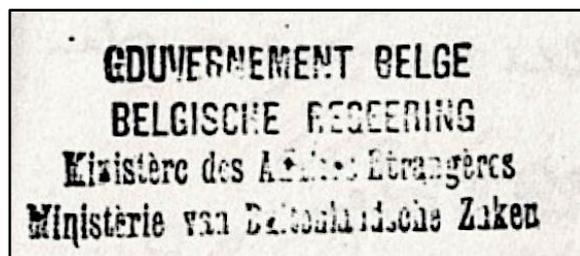
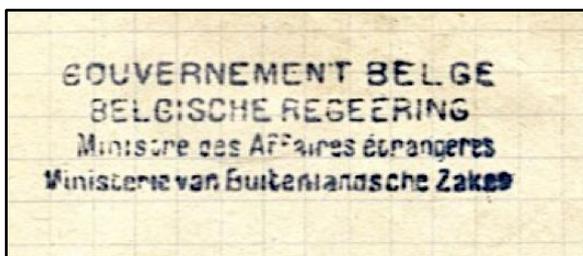
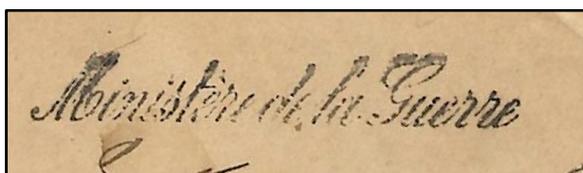
Signalement de Frederic Kumsius dans le mandat de recherche

4) Mark Bottu : Le Havre - Sainte Adresse

Cette présentation est un élément d'une grande étude effectuée par Mark Bottu, Daniel Goffin et Philippe Lindekens sur la présence des ministères et administrations belges au Havre et à Sainte Adresse pendant la Première Guerre mondiale.

Dans cette partie, il nous décrit les ministères qui s'y étaient installés, et il nous montre les cachets des différents ministères, employés par les services de chaque administration ministérielle.

Il traite d'abord le ministère de la Guerre, ensuite le ministère des Affaires étrangères et finalement le ministère des Affaires intérieures.



Exemples des cachets employés par le ministère de la Guerre, des Affaires étrangères et des Affaires intérieures

5) Lars Boettger : Que signifient les signatures ?

Lars nous montre, avec différents exemples à l'appui, que nous devons nous méfier des signatures au verso des timbres.

Les timbres signés (et donc authentiques) se vendent mieux.

Que faut-il savoir ?

- Est-ce une signature d'expert ?
- Si oui, est-elle authentique ?
- De nombreux vendeurs ne connaissent pas les signatures.
- Certains collectionneurs appliquent des signatures privées, donc risque de confusion.
- Certains faussaires marquent leurs timbres.
- Une signature peut être grattée.
- Un cachet d'expert devrait être détruit après le décès de celui-ci



Marques qui ne signifient ni ne prouvent rien



Signature d'un commerçant. Ce n'est pas une preuve d'authenticité



Marque d'un faussaire



Marque grattée

6) Mireille Lutz : Les chiffres de poste apposés par l'ambulant belge, lignes de l'Est, du Midi 1 et Midi 2 (1847 à 1853)

L'exposé commence par quelques photos d'époque de l'intérieur et de l'extérieur d'un wagon postal ambulant.

1) Chiffre de poste '2' :

(Dates connues du 27.11.1848 au 21.8.1853)

Les lettres expédiées en port dû de la Belgique vers la Prusse étaient bonifiées par l'ambulant de la ligne de l'Est (Bruxelles-Verviers) du chiffre de poste '2'

Frappé normalement en VERT on le rencontre aussi en NOIR.

L'ambulant de l'Est appose le chiffre '2' et B.2^E.R. (Belgique deuxième rayon).

Le '2' = 2 décimes pour la Belgique.

Le cachet 'Belgien par Aachen' est mis par le bureau prussien.

2) Chiffre de poste '7' :

Est apposé par l'ambulant du Midi 1 et Midi 2 (utilisation du 1.1.1848 au 1.10.1849) en même temps que le cachet 'France par Quiévrain'

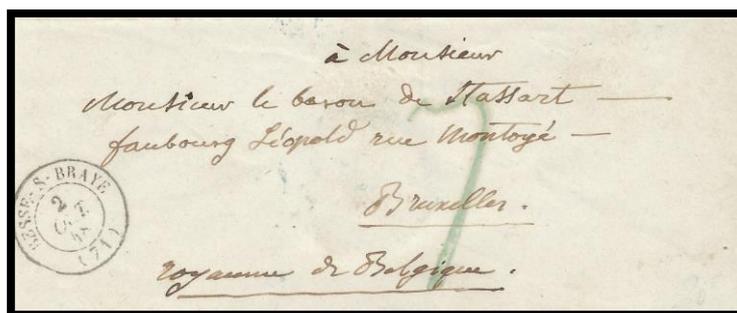
À partir du 1.1.1848 la taxe pour la France était de 7 décimes (3d. pour la France et 4d. pour la Belgique).

Nous voyons également une lettre avec le chiffre '5' manuscrit appliqué par erreur, biffé et remplacé par le '7' (5 décimes était le tarif intérieur pour la Belgique).

On rencontre également le chiffre '7' en noir début 1849.



Chiffre de poste 2



Chiffre de poste 7

3) Chiffre de poste '8' :

À partir du 1.10.1849, le port de la lettre simple (7,5 g.) passe à 40 centimes.

La Belgique émet ses timbres à 40c en octobre 1849, la France seulement en février 1850. Par conséquent la lettre doit être expédiée en port dû, en double port à 80 centimes = 8 décimes.

4) Chiffre de poste '9' :

Utilisé du 10.7.1843 au 28.12.1847.

Suite à la première convention belgo-française du 1.10.1836, la taxe d'une lettre de Paris à Bruxelles était de 9 décimes (4 d. pour la France et 5 d. pour la Belgique).

La dernière lettre montrée est une dernière date envoyée le 28.12.1847 et arrivée le 29.12.1847.



Chiffre de poste 8



Chiffre de poste 9